



Accompagner l'innovation humaine et organisationnelle

Conditions Générales de Vente

Bilan de Compétences

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités de vente et de réalisation des prestations de bilan de compétences proposées par ALTISME, dans le cadre des dispositions des articles L.6313-1 et suivants du Code du travail.

2. Présentation de la prestation

Le bilan de compétences comprend les trois phases réglementaires :

- Phase préliminaire (analyse de la demande, définition des objectifs).
- Phase d'investigation (exploration des compétences, motivations, pistes professionnelles).
- Phase de conclusion (synthèse, plan d'action).

La durée totale, les modalités (présentiel/distanciel) et les outils utilisés sont précisés dans la fiche programme remise au bénéficiaire.

3. Public concerné et prérequis

La prestation s'adresse à tout adulte souhaitant analyser ses compétences professionnelles et personnelles.

Aucun prérequis n'est exigé, hormis la capacité à s'exprimer en français et à utiliser les outils numériques si la prestation est réalisée à distance.

4. Modalités d'accès et délais

L'accès au bilan de compétences se fait :

- sur demande directe du bénéficiaire,
- sur financement CPF,
- sur financement employeur.

Le délai moyen d'accès est de 7 à 15 jours après validation administrative et signature de la convention.

5. Tarifs et modalités de paiement

Le tarif du bilan de compétences est fixé à 1600€ TTC pour la formule à 24h et 850€ TTC pour la formule de 12h.



Accompagner l'innovation humaine et organisationnelle

Selon le mode de financement :

- CPF : paiement via la plateforme MonCompteFormation.
- Entreprise : règlement à réception de facture.
- Financement personnel : acompte de 30% à la signature, solde à la fin de la prestation.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

6. Conditions d'annulation, de report et d'abandon

- Annulation par le bénéficiaire avant le démarrage : remboursement intégral si annulation plus de 15 jours avant la première séance.
- Annulation tardive, moins de 15 jours avant la première séance : facturation de 50% du montant total.
- Abandon en cours de bilan : les heures réalisées sont dues.
- Annulation par ALTISME : report ou remboursement intégral proposé.

En cas de financement CPF, les règles de la plateforme s'appliquent.

7. Assiduité et engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- participer aux séances prévues,
- réaliser les travaux demandés,
- prévenir en cas d'empêchement.

L'assiduité est tracée par émargements ou attestations de connexion.

8. Confidentialité et RGPD

L'organisme s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par le bénéficiaire.

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD.

Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire et ne peut être transmis à un tiers sans son accord écrit.

9. Propriété intellectuelle



Accompagner l'innovation humaine et organisationnelle

Les supports, outils et documents remis au bénéficiaire sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

10. Accessibilité

L'organisme met en œuvre les adaptations nécessaires pour les personnes en situation de handicap.

Un référent handicap est disponible : Justine Blanchet : justine.blanchet@altisme.com

11. Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par écrit à : Justine Blanchet : contact@altisme.com

par téléphone : 07 82 12 38 01 ou par courrier : ALTISME – 300 chemin des Vieux Monts – 39570 Pannessières

ALTISME s'engage à :

- accuser réception sous 48h,
- apporter une réponse sous 15 jours,
- tracer la réclamation dans le registre dédié.

12. Médiation de la consommation

Conformément au Code de la consommation, le bénéficiaire peut saisir gratuitement le médiateur dont ALTISME dépend :

Nom du médiateur : MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT

Adresse : 3 rue J.C+ Constant Milleret 42000 SAINT ETIENNE

Plateforme de saisine : ... www.medconsodev.eu

13. Responsabilité

L'organisme est tenu à une obligation de moyens.

Il ne peut être tenu responsable des décisions professionnelles prises par le bénéficiaire à l'issue du bilan.

14. Litiges

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable.

À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège de l'organisme. (à Lons Le Saunier).

15. Acceptation des CGV

La signature du contrat ou de la convention vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.